

**COMMUNE DE BOMPAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf décembre

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

**Date de convocation** : 13 Décembre 2024

**Membres en exercice** : 29

**Présents** : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Sylvie TROTIN, Carmen ARANEGA, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Jean-Francis FRANCHET, Jérôme CATHALA, Jean Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Arnaud TREMOUILLE, Christophe MONELLS, Claude CAMPS, Dominique TEXTORIS, Vanessa ALBERICH, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Bernard MARY, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR,

**Absents excusés** : Mesdames et Messieurs Marine PICORNELL ayant donné procuration à Didier MALÉ, Lucy FERRER ayant donné procuration à Marie DARNER, Carole COLMENERO ayant donné procuration à Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU ayant donné procuration à Marie-Josée VIEGAS, Caroline LANGLAIS ayant donné procuration à Brigitte LESIEUR, Bernard CONSTANT ayant donné procuration à Alain GRIEU

**Absents** : Mesdames et Messieurs Frédérique CUGULLERE, Michel CUGULLERE

**Secrétaire de séance** : Pierre TILLOIS

**Objet** : 2024/06/17 – Partenariat avec la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateurs et d'Animation 2025

**Considérant** que la commune de Bompas et la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateurs et d'Animation (FNCTA) ont souhaité développer un partenariat afin de dynamiser l'offre culturelle locale en mettant en lumière les talents des compagnies de théâtre amateur et en offrant aux Bompasencqs des événements artistiques accessibles à tous ;

**Considérant** qu'il convient de définir au sein d'une convention les engagements des parties pour une période allant de janvier 2025 à août 2025 ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat « Rencontres de Théâtre amateurs » avec la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateurs et d'Animation 2025 ;
- **D'AUTORISER** sa signature ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 19 Décembre 2024

20 DEC. 2024  
PUBLIÉ LE.....

Le Maire,  
  
